

CAPa Jardinier Paysagiste

Niveau 5 — Par Contrôle en Cours de Formation (CCF) - Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Le titulaire de ce CAPa est employé dans le secteur d'activités des jardins et espaces verts dans une entreprise paysagiste ou le service espaces verts d'une ville, d'une collectivité territoriale, d'un syndicat intercommunal...en tant qu'ouvrier qualifié en travaux paysagers.

Ses activités concernent la réalisation et l'entretien d'espaces verts, et nécessitent une connaissance précise des végétaux, de leur physiologie, une connaissance des éléments inertes et de leur mise en place (construction paysagère, réseaux...). Elles se situent toujours dans le cadre des consignes données par son supérieur hiérarchique, avec un souci constant du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Le métier demande des qualifications, un savoir faire, des capacités de réflexion et une bonne résistance physique.

Organisation de la formation

Parcours classique : durant deux années vous aurez un minimum de 420 heures (soit environ 12 semaines) par an au CFA, le reste du temps se passera en entreprise dont 5 semaines en congés payés.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger ou réduire la durée de la formation (1 an ou 3 ans) selon votre cursus antérieur, votre projet.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Conditions d'admission

Niveau - Âge :

- Agés de 16 à 26 ans
- Agés de 15 ans en sortie de 3^{ème} ou de DIMA

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans des entreprises paysagistes privées, des services espaces verts de collectivités locales, de syndicats intercommunaux ou d'établissement public.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de pré-inscription et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel.

Le CFA vous convoque pour un entretien.

Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription.

La Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contacts : Secrétariat Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr

Débouchés

La formation en CAPa par apprentissage permet l'entrée directe dans la vie active. Vous pouvez également poursuivre vos études par la voie de la formation scolaire, par apprentissage ou en formation adulte. Vous avez accès aux différents BP, Bacs Professionnels ou à des formations complémentaires de type certificats de spécialisation (CS).

Au CFA Agricole et Horticole ou au CFPPA des Landes sont proposés :

- le BPA Travaux des Aménagements Paysagers et le Bac Pro Aménagements Paysagers
- le BPA et le BPRAPH Productions Horticoles
- le CS Tracteurs et Machines Agricoles

Les autres formations CAPa proposées au CFA sont :

- le CAPa Métiers de l'Agriculture,
- le CAP Maintenance des matériels options tracteurs et machines agricoles,

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas, d'hébergement et de transport.
Chaussures de sécurité.

Contenu de la formation

Programme

Enseignement Général

MG1 Histoire/Géographie/ESC/Mathématiques/
Info
MG2 Français/Anglais/EPS/Biologie
MG3 Communication et vie sociale
MG 3 Anglais

Nombre heures formation par semaine : 35 h

Suivi professionnel individuel

MP1 Entreprise et vie professionnelle
MP2 Bases scientifiques des techniques professionnelles
MP3/MP4 Techniques et pratiques professionnelles
Module d'Initiative Professionnelle : Découverte des aménagements et des techniques particulières.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

« L'entreprise, premier lieu de formation, est le support majeur des apprentissages pratiques »